

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ
VILLE DE LOUISEVILLE

AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC, est par la présente, donné par la soussignée greffière de la Ville de Louiseville ;

QUE, lors de la séance ordinaire du lundi 9 novembre 2020 à 20h00, à l'hôtel de ville, situé au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville, le conseil municipal de la Ville de Louiseville statuera sur les démarches en dérogations mineures pour les dossiers ci-dessous mentionnés. Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à ces demandes de dérogations mineures, et ce, de la manière décrite ci-après :

Conformément aux dispositions du décret 2020-049, lesdites demandes de dérogations mineures sont soumises à une procédure de consultation écrite. Toute personne intéressée peut participer à cette procédure de consultation écrite en transmettant ses questions et/ou commentaires à l'adresse suivante 105, avenue Saint-Laurent, Louiseville (Québec) J5V 1J6 ou à l'adresse courriel suivante : greffe@ville.louiseville.qc.ca, et ce, jusqu'au 8 novembre 2020 à minuit.

ADRESSE CIVIQUE : 111, avenue Lesage - Matricule : 4723-84-8918 ;

RÉFÉRENCE CADASTRALE : Le lot 4 408 671 du cadastre officiel du Québec ;

OBJET DE LA DEMANDE : Demande de dérogation mineure dans le but d'autoriser l'agrandissement du bâtiment principal (véranda 4 saisons), lequel ne respectera pas la distance minimale requise par le règlement de zonage no. 622, article 15.1.1 entre le bâtiment principal et la paroi de la piscine creusée extérieure :

- Distance minimale entre la piscine et le bâtiment principal autorisée : 3,0 m
- Distance minimale entre la piscine et le bâtiment principal demandée : 1,0 m

ADRESSE CIVIQUE : Lot vacant avenue de la Seigneurie - Matricule : 4723-22-7104 ;

RÉFÉRENCE CADASTRALE : Le lot 5 619 686 du cadastre officiel du Québec ;

OBJET DE LA DEMANDE : Demande de dérogation mineure dans le but d'autoriser la construction d'une résidence unifamiliale à structure isolée d'un étage, laquelle ne respectera pas le nombre minimal d'étage du bâtiment principal autorisé par le règlement de zonage no. 622, article 5.3.2 et la grille des usages pour la zone R29 :

- Nombre minimal d'étage du bâtiment principal autorisé : 2
- Nombre minimal d'étage du bâtiment principal demandé : 1

ADRESSE CIVIQUE : 350, rue Saint-Marc - Matricule : 4724-38-3021 ;

RÉFÉRENCE CADASTRALE : Le lot 4 409 567 du cadastre officiel du Québec ;

OBJET DE LA DEMANDE : Demande de dérogation mineure dans le but d'autoriser un lot qui ne respectera pas la largeur minimale pour un terrain desservi en aqueduc et égout, requise par le règlement de lotissement no. 623 article 4.3.2 tableau 4 pour un usage industriel :

- Largeur minimale autorisée : 25,0 m
- Largeur minimale demandée : 15,0 m

ADRESSE CIVIQUE : 230-234, rue Saint-Aimé - Matricule : 4724-75-2162 ;

RÉFÉRENCE CADASTRALE : Le lot 4 409 487 du cadastre officiel du Québec ;

OBJET DE LA DEMANDE : Demande de dérogation mineure dans le but de régulariser l'implantation du bâtiment principal et de son bâtiment accessoire détaché, lequel ne respecte pas les marges de recul avant et latérale, requises par le règlement de zonage no. 622 article 5.3.2 et la grille des usages pour la zone CV4 :

- Marge de recul avant minimale autorisée : 2,0 m
- Marge de recul avant minimale demandée : 0,75 m

- Marge de recul latérale minimale autorisée : 1,5 m
- Marge de recul latérale minimale demandée : 0,0 m

Demande de dérogation mineure dans le but de régulariser la superficie et les dimensions minimales du lot desservi (aqueduc et égout), lesquels ne respectent pas le règlement de lotissement no. 623, article 4.3.2 tableau 4 :

- Superficie minimale du lot autorisée : 650,0 m²
- Superficie minimale du lot demandée : 335,0 m²
- Largeur minimale du lot autorisée : 20,0 m
- Largeur minimale du lot demandée : 12,8 m
- Profondeur minimale du lot autorisée : 30,0 m
- Profondeur minimale du lot demandée : 22,5 m

ADRESSE CIVIQUE : 221, avenue Beaulieu - Matricule : 4724-59-9975 ;

RÉFÉRENCE CADASTRALE : Le lot 4 409 617 du cadastre officiel du Québec ;

OBJET DE LA DEMANDE : Demande de dérogation mineure pour autoriser l'ajout d'une piscine extérieure et d'un patio surélevé, lesquels ne respecteront pas la distance minimale de toute ligne de propriété requise par le règlement de zonage no. 622, article 15.1.1 :

- Distance minimale de toute ligne de propriété autorisée ; 3,0 m
- Distance minimale de toute ligne de propriété demandée : 1,5 m

ADRESSE CIVIQUE : 20-22, rue Pie IX - Matricule : 4823-16-5504 ;

RÉFÉRENCE CADASTRALE : Le lot 4 408 756 du cadastre officiel du Québec ;

OBJET DE LA DEMANDE : Demande de dérogation mineure requise dans le but d'autoriser la construction d'un bâtiment principal à structure isolée pour un usage multifamilial, lequel ne respectera pas la marge de recul avant minimale requise par le règlement de zonage no. 622, article 5.3.2 et la grille des usages pour la zone R27 :

- Marge de recul avant minimale autorisée : 7,5 m
- Marge de recul avant minimale demandée : 4,0 m

Fait et signé à Louiseville
Ce 21^e jour du mois d'octobre 2020

Maude-Andrée Pelletier
Greffière